

## Annexe 6 : les critères de sélection des projets

### 1) Grille d'instruction portant sur l'analyse de l'éligibilité des projets

Critères d'éligibilité	Explications	Résultats de l'analyse	Commentaires
<b>Complétude du dossier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier doit être adressé complet pour être recevable.</li> <li>L'ensemble des pièces demandées doit être fournie.</li> <li>Le projet doit être déposé dans les délais fixés.</li> </ul>	Dossier recevable / non recevable	
<b>Nature du porteur de projet / du consortium</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personne morale</li> <li>Activité principale qui s'inscrit dans le périmètre de l'AAP</li> <li>Santé financière saine (derniers comptes disponibles)</li> <li>Recommandé, mais pas obligatoire : un accord de consortium ou de partenariat.</li> </ul>	Porteur de projet éligible / non éligible	
<b>Nature et périmètre du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet est interdépartemental : doit couvrir au minimum 2 départements franciliens.</li> <li>L'AAP n'a pas vocation à soutenir un même projet déjà financé par un AAP départemental</li> <li>A l'exception des projets du programme VOLONT'R qui peuvent être sur un seul département</li> </ul>	Projet éligible / non éligible	
<b>Budget</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget équilibré</li> <li>Assiette des dépenses éligibles du projet supérieur à 50 000 euros TTC sur la durée totale du projet. Et 20 000 euros pour les projets du programme Volont'R.</li> <li>Crédits du présent AAP inférieurs à 80 % de l'assiette des dépenses éligibles,</li> <li>Crédits de l'AAP affectés à des dépenses directement liées à la conception et à la mise en œuvre du projet</li> <li>Co-financement : les 20 % de cofinancement ne doivent pas être des crédits Etat.</li> </ul>	Projet éligible / non éligible	
<b>Conclusion de l'analyse d'éligibilité</b>	<b>Projet éligible / Projet non éligible</b>		

### 2) Grille d'instruction portant sur l'analyse de la qualité des projets

Critères de sélection	Explications	Cotation
-----------------------	--------------	----------

<p>Critère n°1 – Connaissance des besoins du public / territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ciblage du projet sur les publics prioritaires visés dans l’AAP</li> <li>• Présence et qualité d’un diagnostic territorial</li> <li>• Positionnement et ancrage territorial du projet sur plusieurs départements</li> </ul>	<p><b>0 ou 1</b></p>
<p>Critère n°2 - Pertinence du porteur de projet / consortium</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences et expérience du porteur de projet ou du consortium sur la ou les thématiques visées par l’AAP, capacité du porteur de projet ou du consortium à réondre aux priorités de l’AAP.</li> <li>• Complémentarité des compétences et expériences réunies au sein du porteur/consortium (démonstration de la maîtrise de des compétences nécessaires pour assurer un accompagnement sur la ou les thématiques ciblées).</li> <li>• Consortium / Partenariat impliquant des acteurs peu ou pas habitués à coopérer</li> <li>• Pertinence des méthodes employées pour impliquer les bénéficiaires dans leur parcours de remobilisation</li> <li>• Capacité à démarrer rapidement les entrées dans le projet et à atteindre les publics visés (notamment l’estimation quantitative des publics repérés et mobilisés)</li> </ul>	<p><b>0 ou 1</b></p>
<p>Critère n°3 - Pertinence des actions prévues en réponse aux besoins identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description précise des actions menées sur les différentes « briques » du projet (exemples : entrée progressive dans l’emploi, par l’intermédiaire de SIAE, proposition de PMSMP, action linguistiques favorisant l’accès à l’emploi, préparation aux entretiens d’embauche, accès aux droits, accès au logement, accès aux soins , consolidation et perfectionnement des acquis linguistiques, lutte contre l’illectronisme, Projet présentant des actions d’aide à la VAE,Partenariats permettant la prévention et la prise en charge en santé mentale).</li> <li>• Caractère innovant de l’action</li> </ul>	<p><b>0, 1, 2, 3 ou 4</b></p>
<p>Critère n°4 - Pertinence de l’organisation interne et des moyens déployés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modalités de pilotage et de management du projet</li> <li>• Description et qualité de l’organisation interne et fonctionnement (moyens humains, équipe dédiée au pilotage du projet, compétences et profils, organisation et rôle de chacun, communication...)</li> <li>• Pertinence du calendrier du projet.</li> </ul>	<p><b>0, 1 ou 2</b></p>
<p>Critère n°5 – Efficience du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût unitaire par bénéficiaire</li> <li>• Crédibilité / Raisonabilité des dépenses (logique d’efficience)</li> <li>• Présence d’indicateurs de suivi du projet</li> </ul>	<p><b>0, 1 ou 2</b></p>
<p>Critères spécifiques au programme Volont’R</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence des partenariats avec les acteurs du champ de la jeunesse (associations d’éducation populaire, sportives, culturelles, CRIJ/PIJ, missions locales, etc.)</li> <li>• Le porteur de projet propose-t-il un parcours d’accompagnement (détaille-t-il les actions mises en place), en particulier, les cours FLE, tutorat renforcé, accompagnement dans les démarches de service civique et accompagnement dans un projet d’avenir.</li> <li>• Les cours de français sont proposés par le porteur de projet ou le porteur de projet s’appuie sur un prestataire.</li> <li>• Binôme réfugié ou primo-arrivant &amp; citoyen français.</li> </ul>	<p><b>0,1 ou 2</b></p>

Total

- Avis favorable sans réserve
- Avis favorable avec réserve
- Avis non favorable

/10